

Le Bureau du Congrès

CG/BUR16(2017)INF73¹
27 novembre 2017

Programme et budget du Conseil de l'Europe 2018-2019 – Extraits concernant le Congrès

Document soumis pour information au Bureau du Congrès le 4 décembre 2017

¹ Ce document est classé confidentiel jusqu'après son examen par le Bureau du Congrès

Annexe à la Résolution CM/Res(2017)21

TABLEAU A – PROGRAMME ET BUDGET DU CONSEIL DE L'EUROPE (en K€)

Pilier / Secteur / Programme	2018 (5) (6)	2019 (5) (6)
Droits de l'homme	111 210,6	111 341,6
Protéger les droits de l'homme	87 001,6	87 326,0
Cour européenne des droits de l'homme (1)	71 673,6	71 681,0
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (2)	6 094,8	6 095,3
Efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	3 803,4	4 106,5
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	5 429,8	5 443,2
Promouvoir les droits de l'homme et la dignité	19 571,7	19 370,0
Commissaire aux droits de l'homme	3 507,5	3 510,1
Égalité et dignité humaine - GREVIO	3 086,1	3 079,3
Anti-discrimination - Minorités nationales, Langues régionales ou minoritaires	5 592,9	5 488,9
Intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Migrants, Roms	4 531,2	4 434,4
Droits des enfants	2 050,6	2 052,1
Bioéthique	803,4	805,2
Garantir les droits sociaux	4 637,3	4 645,6
Charte sociale européenne	4 637,3	4 645,6
État de droit	18 642,1	18 668,2
Assurer la justice	5 062,2	5 375,0
Indépendance et efficacité de la justice	3 277,9	3 433,4
Prisons et Police	1 784,3	1 941,6
Renforcer l'État de droit	5 197,2	5 153,5
Normes et politiques communes	2 439,7	2 443,2
Société de l'information et gouvernance de l'internet	2 757,5	2 710,3
Lutter contre les menaces envers l'État de droit	8 382,7	8 139,7
Terrorisme, corruption et crimes organisés - MONEYVAL - GRETA	7 270,0	7 025,8
Intégrité et valeurs du sport	1 112,7	1 113,9
Démocratie	45 213,3	45 329,5
Renforcer la gouvernance démocratique et promouvoir l'innovation	30 249,8	30 291,8
Assemblée parlementaire	17 538,9	17 599,0
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 925,8	6 941,1
Gouvernance démocratique	5 785,1	5 751,7
Promouvoir la participation et la diversité	14 963,5	15 037,7
Éducation pour la démocratie	5 398,7	5 470,5
Jeunesse pour la démocratie	4 618,8	4 618,9
Culture, nature et patrimoine	2 618,3	2 620,8
Centres européens de la Jeunesse - Bâtiments	2 327,7	2 327,5
Organes directeurs, Services généraux et autres	85 448,3	85 381,4
Organes directeurs et Services généraux	70 962,0	70 861,3
Comité des Ministres	2 804,2	2 810,1
Secrétaire Général, Secrétaire Générale Adjointe et Cabinet	2 581,6	2 582,3
Protocole	968,2	968,3
Présence extérieure	6 946,2	6 925,8
Communication	6 138,2	6 141,2
Affaires politiques, Relations extérieures, Planification politique et Programme et budget	5 214,9	5 217,1
Conseil juridique	1 505,1	1 505,1
Audit interne et évaluation	1 655,3	1 655,6
Logistique	19 297,9	19 298,2
Technologies de l'information	9 455,2	9 360,6
Ressources humaines et autres services communs	14 395,2	14 397,0
Autres dépenses	14 486,3	14 520,1
Investissements (3)	10 562,4	10 657,4
Provisions communes et autres (4)	5 190,1	8 351,0
Économies à identifier	(1266,2)	(4 488,3)
Opérationnel	175 066,0	175 339,3
Soutien	85 448,3	85 381,4
Total dépenses	260 514,3	260 720,7
Contributions des États membres	253 219,8	253 333,8
Autres recettes	7 294,5	7 386,9
Total recettes	260 514,3	260 720,7

(1) Inclut une dotation de 600 K € au compte spécial « Investissement » et une dotation de 650 K € au compte spécial « Cour ».

(2) Inclut une dotation de 100 K € au compte spécial « Investissement » pour 2018 et 120 K € pour 2019.

(3) Inclut une dotation de 10 562,4 K € au compte spécial « Investissement » pour 2018 et 10 657,4 K € pour 2019.

(4) Inclut une dotation au compte spécial « Cessations de fonction » de 484,8 K € pour le remboursement du prêt interne et de 823 K € pour provision pour indemnité de perte d'emploi.

(5) Le budget inclut des dotations au compte spécial « Programme » d'un total de 1 459,8 K € au titre des plans d'action pour chacune des années du biennium ; ces dotations sont réparties dans l'ensemble du budget.

(6) Le budget inclut des dotations au compte spécial « Programmes conjoints » d'un total de 5 636,3 K € pour chacune des années du biennium ; ces dotations sont réparties dans l'ensemble du budget.

TABLEAU B – CONTRIBUTIONS AU BUDGET ORDINAIRE POUR 2018

ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE	Partie 1 : Contributions au FRP		Partie 2 : Autres crédits		TOTAL
	Clé de répartition %	MONTANT DES CONTRIBUTIONS	Clé de répartition %	MONTANT DES CONTRIBUTIONS	
	(1)	EN €	(2)	EN €	
ALBANIE	0,1121	20 682,23	0,1121	263 177,17	283 859,40
ANDORRE	0,0630	11 623,37	0,0630	147 905,10	159 528,47
ARMÉNIE	0,1121	20 682,23	0,1121	263 177,17	283 859,40
AUTRICHE	1,6411	302 779,67	1,6411	3 852 810,47	4 155 590,14
AZERBAÏDJAN	0,4208	77 636,76	0,4208	987 912,16	1 065 548,92
BELGIQUE	2,0127	371 339,11	2,0127	4 725 215,79	5 096 554,90
BOSNIE-HERZÉGOVINE	0,1342	24 759,63	0,1342	315 061,34	339 820,97
BULGARIE	0,3259	60 127,90	0,3259	765 115,43	825 243,33
CROATIE	0,2752	50 773,85	0,2752	646 087,04	696 860,89
CHYPRE	0,1121	20 682,23	0,1121	263 177,17	283 859,40
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,9134	168 520,47	0,9134	2 144 389,18	2 312 909,65
DANEMARK	1,2794	236 046,74	1,2794	3 003 647,38	3 239 694,12
ESTONIE	0,1125	20 756,01	0,1125	264 116,25	284 872,26
FINLANDE	1,0226	188 667,64	1,0226	2 400 758,02	2 589 425,66
FRANCE	11,2119	2 068 573,13	10,8392	25 447 189,84	27 515 762,97
GÉORGIE	0,1330	24 538,23	0,1330	312 244,10	336 782,33
ALLEMAGNE	11,2119	2 068 573,13	10,8392	25 447 189,84	27 515 762,97
GRÈCE	1,0085	186 066,23	1,0085	2 367 655,45	2 553 721,68
HONGRIE	0,6509	120 089,75	0,6509	1 528 117,93	1 648 207,68
ISLANDE	0,1121	20 682,23	0,1121	263 177,17	283 859,40
IRLANDE	1,0016	184 793,20	1,0016	2 351 456,32	2 536 249,52
ITALIE	11,2119	2 068 573,13	10,8392	25 447 189,84	27 515 762,97
LETTONIE	0,1440	26 567,71	0,1440	338 068,80	364 636,51
LIECHTENSTEIN	0,1106	20 405,48	0,1106	259 655,82	280 061,10
LITUANIE	0,2175	40 128,30	0,2175	510 624,75	550 753,05
LUXEMBOURG	0,2271	41 899,50	0,2271	533 162,67	575 062,17
MALTE	0,1121	20 682,23	0,1121	263 177,17	283 859,40
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	0,1121	20 682,23	0,1121	263 177,17	283 859,40
MONACO	0,1121	20 682,23	0,1121	263 177,17	283 859,40
MONTÉNÉGRO	0,1121	20 682,23	0,1121	263 177,17	283 859,40
PAYS-BAS	3,2773	604 655,30	3,2772	7 693 882,44	8 298 537,74
NORVÈGE	1,7770	327 852,95	1,7770	4 171 862,90	4 499 715,85
POLOGNE	2,5680	473 790,85	2,5680	6 028 893,60	6 502 684,45
PORTUGAL	0,9791	180 641,99	0,9791	2 298 633,07	2 479 275,06
ROUMANIE	1,0555	194 737,64	1,0555	2 477 997,35	2 672 734,99
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8,9756	1 655 980,25	10,8392	25 447 189,84	27 103 170,09
SAINT-MARIN	0,0342	6 309,83	0,0342	80 291,34	86 601,17
SERBIE	0,2850	52 581,93	0,2850	669 094,50	721 676,43
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	0,4398	81 142,22	0,4398	1 032 518,46	1 113 660,68
SLOVÉNIE	0,2061	38 025,04	0,2061	483 860,97	521 886,01
ESPAGNE	5,5608	1 025 956,48	5,5608	13 055 090,16	14 081 046,64
SUÈDE	2,1450	395 748,21	2,1450	5 035 816,50	5 431 564,71
SUISSE	2,6070	480 986,29	2,6070	6 120 453,90	6 601 440,19
« L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE »	0,1121	20 682,23	0,1121	263 177,17	283 859,40
TURQUIE	11,2119	2 068 573,13	10,8392	25 447 189,84	27 515 762,97
UKRAINE	1,3272	244 865,75	1,3272	3 115 867,44	3 360 733,19
ROYAUME-UNI	11,2119	2 068 573,13	10,8392	25 447 189,84	27 515 762,97
TOTAL	100,0000	18 449 800,00	100,0000	234 770 000,00	253 219 800,00

RENFORCER LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET PROMOUVOIR L'INNOVATION

CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

► Le Congrès est une assemblée politique bicamérale qui compte 324 élus locaux et régionaux (conseillers municipaux ou régionaux, maires ou présidents de collectivités locales). Il facilite la coopération et l'échange d'expériences entre ses membres et leurs collectivités territoriales dans des domaines tels que les processus de décentralisation, la gouvernance multi-niveaux ou la participation citoyenne. Il est le seul gardien paneuropéen de la démocratie locale.

► La mission du Congrès est d'améliorer la démocratie locale et régionale en Europe. Il encourage en outre les processus de décentralisation et de régionalisation ainsi que la coopération transfrontalière entre les villes et les régions.

► Depuis sa création, le Congrès a élaboré plusieurs traités internationaux, notamment la Charte européenne de l'autonomie locale, qui est devenue le texte international de référence en la matière. L'une des principales activités du Congrès consiste à assurer un suivi efficace de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres en évaluant la mise en œuvre de cette charte.

► Le Congrès observe les élections locales et régionales à la demande des autorités nationales concernées. Ses recommandations (aux autorités nationales) et résolutions (aux collectivités locales et régionales) constituent la base d'un dialogue politique régulier et d'une coopération permanente avec le Comité des Ministres et les gouvernements nationaux.

► En se fondant sur les dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale et sur ses visites de suivi dans les États membres, le Congrès aide les autorités nationales ainsi que les collectivités locales et régionales à mettre en œuvre les changements préconisés dans ses recommandations. Il apporte également son expertise dans plusieurs domaines, par exemple pour évaluer le cadre juridique et institutionnel ou contribuer à l'élaboration de nouvelles lois et politiques.

► Le Congrès coopère étroitement avec d'autres organisations internationales, notamment le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE. Un accord de coopération a été signé par ailleurs en 2005 avec le Comité des régions de l'Union européenne pour assurer une complémentarité et éviter les doublons.

► Pour garantir que la dimension territoriale est pleinement prise en compte dans l'action du Conseil de l'Europe, le Congrès coopère avec les principaux organes de l'Organisation (Comité des Ministres et ses groupes de rapporteurs, Assemblée parlementaire, Commissaire aux droits de l'homme, Directions générales opérationnelles, comités directeurs).

► Au cours du biennium, le Congrès continuera d'entreprendre des actions pour soutenir les priorités du Conseil de l'Europe. Il développera plus avant sa stratégie de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme afin de trouver des réponses durables basées en particulier sur la prévention et l'éducation au niveau local et régional. Le Congrès contribuera en outre à la mise en réseau de villes, afin de coordonner plus efficacement leurs activités et initiatives en faveur de l'accueil de réfugiés et de l'intégration à long terme de migrants, en s'appuyant sur les normes du Conseil de l'Europe. Enfin, il s'attaquera au problème que pose la défiance croissante du public dans les gouvernements et, plus généralement, la désillusion à l'égard de la politique et de ses acteurs au niveau local et régional.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 5 : égalité des sexes ;
- l'objectif 10 : inégalités réduites ;
- l'objectif 11 : villes et communes durables ;
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces ;
- l'objectif 17 : Partenariat mondial pour le développement durable.

www.coe.int/congress

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

	Cible 2018-2019	Référence 2016
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les responsables politiques locaux et régionaux ont examiné des questions les intéressant particulièrement, selon les priorités définies par le Congrès et le Conseil de l'Europe, afin d'adresser des recommandations stratégiques au Comité des Ministres.	
	Nombre de débats politiques thématiques dans les domaines définis comme prioritaires organisés par le Congrès lors de ses sessions plénières.	11
	Nombre de séminaires/tables rondes organisés.	> 5 1
	Nombre de recommandations au Comité des Ministres examinées et adoptées par le Congrès (recommandations thématiques n'étant pas directement issues du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale).	> 4 9
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États parties sélectionnés ont reçu des rapports de suivi qui évaluent la mise en œuvre de la Charte et incluent des recommandations ciblées.	
	Nombre de rapports de suivi adoptés à la suite de missions de suivi.	8 p.a. 11
	Pourcentage des recommandations dont le Comité des Ministres a pris note et transmises aux autorités des États membres concernés.	> 90 % 100 %
	Pourcentage des demandes de post-suivi traitées.	> 80 %
	Preuve d'un dialogue post-suivi avec les États membres concernés.	
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les États membres concernés ont reçu des rapports d'observation qui évaluent les élections locales et régionales et incluent des recommandations ciblées adressées au Comité des Ministres.	
	Nombre d'élections observées à l'invitation des États membres.	3 4
	Nombre de recommandations correspondantes adoptées.	1
	Pourcentage des recommandations dont le Comité des Ministres a pris note et transmises aux autorités des États membres concernés.	> 90 % -

RÉSULTAT ATTENDU 4

Des collectivités territoriales ont bénéficié de programmes de coopération mis en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques et aux priorités de l'Organisation.

Nombre de réunions de groupes de haut niveau.		1
Nombre de collectivités locales et régionales dans chacun des 5 pays comptant une population rom importante ayant mis au point des politiques intégrées d'inclusion des Roms après avoir bénéficié du soutien du Congrès dans le cadre du projet ROMACT.	> 3	-
Nombre de séminaires auxquels l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms a participé.	> 3	3
Preuve d'échanges de vues et d'informations réguliers entre le Congrès et le Comité des régions ayant lieu au niveau politique et du Secrétariat.		

STRUCTURES ET SECRÉTARIAT

Forum statutaire	2018 : 37 postes (15A 22B) et 1 fonction (1B)
Chambre des pouvoirs locaux	2019 : 37 postes (15A 22B) et 1 fonction (1B)
Chambre des régions	
Bureau	
3 commissions statutaires	
Délégations nationales	
Groupes politiques	

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2017	4 174,0	2 844,8	20,7	7 039,5	458,8	825,5	1 284,3	8 323,8
2018	4 088,3	2 836,8	0,7	6 925,8		219,3	219,3	7 145,1
Variation	(85,7)	(8,0)	(20,0)	(113,7)	(458,8)	(606,2)	(1 065,0)	(1 178,7)
2019	4 088,3	2 852,1	0,7	6 941,1				6 941,1
Variation		15,3		15,3		(219,3)	(219,3)	(204,0)

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Un financement par des ressources extrabudgétaires permettra au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'améliorer encore la qualité de la gouvernance locale et la consolidation des réformes dans certains États membres et non-membres. Les actions vont renforcer les capacités de leadership des représentants élus locaux et leur aptitude à entamer un dialogue constructif avec le gouvernement central tout comme les administrés locaux. Dans le cadre des Plans d'action du Conseil de l'Europe et de ses documents de coopération, les activités proposées visent à renforcer la démocratie et la bonne gouvernance au niveau local. Une initiative du Congrès vise, par la coopération, à développer un réseau de villes et de régions contre la radicalisation.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	3177	Soutien institutionnel à l'Association des communautés de l'Arménie (ACA)	Arménie	01/11/2014	31/12/2018		219,3	45,8
Autres projets	1109	Villes et régions contre la radicalisation	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			720,0
Total							219,3	765,8